



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 janvier 2006
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

1. Conformément au paragraphe 2 de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 5 janvier 2006 (S/2006/7), les membres du Conseil sont parvenus à un accord concernant la présidence du Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives aux sanctions et du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. La liste actualisée des organes subsidiaires du Conseil de sécurité s'établit donc comme suit :

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Président :

Nassir Abdulaziz Al-Nasser (Qatar)

Vice-Présidents :

Ghana et Slovaquie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda

Président :

César Mayoral (Argentine)

Vice-Présidents :

Grèce et Qatar

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Présidente :

Augustine P. Mahiga (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents :

Argentine et Congo

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Président :

César Mayoral (Argentine)



Vice-Présidents :
Ghana et Grèce

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

Présidente :
Ellen Margrethe Løj (Danemark)

Vice-Présidents :
Grèce, Pérou et Qatar

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Présidente :
Nana Effah-Apenteng (Ghana)

Vice-Présidents :
Congo et Danemark

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria**

Présidente :
Ellen Margrethe Løj (Danemark)

Vice-Présidents :
Japon et Qatar

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
concernant la République démocratique du Congo**

Président :
Oswaldo de Rivero (Pérou)

Vice-Président :
Japon

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Président :
Peter Burian (Slovaquie)

Vice-Présidents :
Ghana, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
concernant la Côte d'Ivoire**

Président :
Adamantios Th. Vassilakis (Grèce)

Vice-Présidents :
Danemark et République-Unie de Tanzanie

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
concernant le Soudan**

Président :

Adamantios Th. Vassilakis (Grèce)

Vice-Présidents :

Argentine et Slovaquie

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)

Président :

Kenzo Oshima (Japon)

Vice-Présidents :

Danemark et Slovaquie

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

Président :

Kenzo Oshima (Japon)

**Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique**

Président :

Basile Ikouebe (Congo)

Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)

Président :

Oswaldo de Rivero (Pérou)

Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés

Président :

Jean-Marc de La Sablière (France)

**Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives
aux sanctions**

Président :

Adamantios Th. Vassilakis (Grèce)

**Groupe de travail informel sur la documentation
et les autres questions de procédure**

Président :

Kenzo Oshima (Japon)

2. La présidence des organes subsidiaires du Conseil de sécurité susmentionnés, à l'exception du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, prendra fin le 31 décembre 2006.

3. Il a été convenu que la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure serait assurée du 1^{er} février au 30 juin 2006. À la fin de cette période, il sera procédé à un examen pour décider si le mandat de la présidence devrait être a) régi à nouveau selon la pratique établie (changement tous les mois sous la présidence tournante du Conseil), b) d'une durée de six mois, ou c) comme dans le cas d'autres groupes de travail, d'une durée de 12 mois.
